



# Economic and Social Council

Distr.: General  
5 December 2021

Original: French

---

## Commission on the Status of Women

Sixty-sixth session

14–25 March 2022

Follow-up to the Fourth World Conference on Women and to the twenty-third special session of the General Assembly entitled “Women 2000: gender equality, development and peace for the twenty-first century”

### Statement submitted by Organisation Mondiale des associations pour l'éducation prénatale, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council\*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

---

\* The present statement is issued without formal editing.



## Statement

Nous remercions le Secrétaire Général pour tous ses efforts à atteindre l'égalité homme-femme et notamment pour sa réussite au sein de l'ONU en ce qui concerne le même nombre de postes pour les femmes et pour les hommes.

Les femmes se battent pour avoir les mêmes droits que les hommes dans beaucoup de domaines et nous voudrions ici aborder le domaine de la parentalité. Dans ce cas, chacun des parents ayant un rôle bien spécifique à jouer pour satisfaire l'ODD 3 de bien-être et de santé, nous préférons parler d'équilibre homme-femme plutôt que d'égalité. En effet, si la femme porte et forme l'enfant dans son ventre, le rôle de l'homme est de soutenir la femme et l'enfant. Et si la mère a le bonheur d'allaiter son enfant, la présence du père est indispensable pour la soutenir dans cette expérience magnifique mais contraignante. Le rôle du père est de donner à la femme et à l'enfant, un cadre de vie de qualité. L'enfant éduqué dans la notion d'équilibre homme-femme où la mère et le père jouent chacun leur rôle de parent de façon équitable, sera lui-même enclin à cet équilibre qu'il transmettra de génération en génération.

Car il est évident que c'est l'exemple et l'éducation reçue qui permettront de diminuer la discrimination de genre. Aussi ce sont les parents qui sont les premiers transmetteurs de ces notions d'équilibre homme-femme et c'est pourquoi nous insistons sur le fait que notre société puisse donner aux futurs parents les moyens de se préparer à la parentalité et ainsi construire un système familial répondant à l'ODD16 de Paix et de Justice évitant la violence conjugale par un apprentissage du vivre ensemble qui sera automatiquement transmis à l'enfant par l'exemple familial. Ceci constitue également une économie de temps et d'argent pour la famille et pour l'état, l'enfant étant élevé dans un cadre de vie sain, l'amenant à un état optimal de santé et de bien-être.

Ainsi le congé attribué à l'homme dans le but de s'occuper de son enfant est d'une importance capitale et devrait être en tout point similaire au congé de maternité, permettant de réduire les inégalités au sein du foyer parental (ODD10). Il est fini le temps où l'homme gagnait l'argent et la femme était au foyer. En effet, le COVID-19 a montré la nécessité pour les deux parents d'intervenir dans la responsabilité de l'éducation des enfants. Trop de femmes ont dû rester à la maison pendant les confinements perturbant ainsi leur travail voire leur santé par des burn-out parentaux. Partager le temps de travail domestique et de soin aux enfants est essentiel et amène un équilibre harmonieux de l'enfant en développement qui apprendra directement l'égalité homme-femme. D'ailleurs de plus en plus d'homme veulent jouer leur rôle de père et pouvoir diminuer ou arranger leur temps de travail afin de s'occuper de leur enfant, et ce dès la conception.

L'homme et la femme sont tous les deux parents de l'enfant et c'est ensemble qu'ils peuvent l'éduquer le plus correctement possible. Nous demandons donc de mettre en place une réduction du temps de travail égalitaire pour l'homme et pour la femme en ce qui concerne la parentalité. En outre, cette mesure permettrait de réduire les discriminations à l'emploi et aux salaires que subissent actuellement les femmes, leur procurant un travail décent et une croissance économique demandée dans l'ODD8, l'homme et la femme étant alors sur le même pied d'égalité au travail, et chacun prenant sa part de responsabilité pour éduquer l'enfant dans la notion d'équilibre égalitaire.

Notre requête est basée sur des constatations faites sur le terrain. Nous assistons à l'émergence d'un homme-père qui souhaite accéder pleinement à ses droits de paternité et cela dès la conception. Ce sont ici les hommes qui se battent et s'élèvent pour obtenir leurs droits à la parentalité au même titre que les femmes.

Lorsque les droits de parentalité sont bafoués, les droits de l'enfant le sont aussi. Or un enfant a le droit de se développer dans les meilleures conditions possibles et cela dès la conception. De nombreux éminents experts et docteurs tels que le Docteur Jean-Pierre Relier en France et le Docteur Thomas Verny aux Etats Unis et bien d'autres experts, ont montré que le caractère de l'enfant se forme en grande partie pendant la vie intra-utérine par tout ce qu'il perçoit dans le ventre de sa mère. Les cellules de son corps se forment sur la base de tout ce qu'il expérimente pendant les 9 mois de gestation. L'enfant a le droit au développement de ses capacités et de son plein potentiel vital. Et pour cela les futurs parents doivent être préparés afin de transmettre à leur enfant la meilleure santé possible sur les plans physique, émotionnel, mental et spirituel. C'est pour les jeunes, les futurs parents, c'est-à-dire 90 % de la population, un droit au développement à la parentalité. L'éducation parentale fait partie de l'ODD4 et doit donc être intégrée de façon formelle ou informelle, non formelle, par les institutions scolaires, académiques, par les centres de jeunes, les associations nationales, et les organisations gouvernementales, et autres ...

Dans notre organisation mondiale OMAEP, et grâce à des subsides de la Commission Européenne, nous avons créé en partenariat avec cinq autres pays, une plateforme en ligne contenant des cours gratuits en éducation prénatale et parentale, pour tous, où les jeunes, les futurs parents et les professionnelles peuvent trouver des informations, apprendre, s'exercer, et évaluer leurs connaissances parentales.

Il est nécessaire que tous les pays créent de tels endroits virtuels ou/et physiques où les femmes enceintes, les futurs parents peuvent trouver tout ce dont ils ont besoin pour communiquer au mieux avec leur enfant pendant le temps de la grossesse.

Avoir des parents prêts à l'accueillir et à l'éduquer dans la notion d'équilibre homme-femme fait partie des droits de l'enfant, et nous demandons d'accentuer les droits humains dans ce sens. Les enfants sont le devenir de notre humanité et c'est sur eux que nous devons baser nos efforts afin de leur donner une qualité de vie exemplaire qu'ils transmettront à leur tour aux générations futures. Le développement durable de notre humanité passe par ce chemin-là. Sans cet équilibre parental, l'humanité marchera toujours à cloche-pied.

Assurer une vie de famille de qualité fait partie des ODD du Programme de développement durable à l'Horizon 2030. C'est pourquoi nous vous demandons de tenir compte de ce concept d'équilibre homme-femme au niveau parental dans vos travaux futurs afin que progressivement une ouverture de conscience se produise dans nos sociétés, sur le fait que l'homme et la femme sont tous deux responsable de donner une éducation de qualité à leur enfant, et ce dès la conception car le caractère de l'enfant se construit en grande partie dans le ventre de sa mère par les pensées, les sentiments et les actes de sa mère et de son père pendant la gestation.

Nous savons que tout changement prend du temps et que notre demande touche différents aspects et différents secteurs sociaux, la politique des entreprises, l'éducation etc ... qui doivent être dès lors adaptés. Néanmoins l'émergence de l'homme-père est en route et cela fait partie intégrante des ODD car la parentalité est au cœur de l'évolution humaine.

Je vous remercie de votre écoute et des recommandations que vous pourriez mettre en place suite à cette déclaration.